

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 28

présenté par

M. Panifous, M. Colombani, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et
Mme Youssouffa

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Il est créé dans chaque département et dans chaque collectivité territoriale unique, un service public territorial de l'autonomie, qui prend la forme d'un guichet unique de proximité pour les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap.

Son cahier des charges est fixé par décret.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, travaillé en lien avec la FHF, il est proposé de mettre en oeuvre un service public territorial de l'autonomie.

Cette proposition a notamment été portée par Dominique Libault dans le rapport « Vers un service public territorial de l'autonomie » remis au gouvernement en mars dernier, afin de garantir un parcours simplifié et des services de meilleure qualité pour les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap.

L'objectif est d'arriver à la création d'un guichet unique, afin d'opérer un rapprochement territorialisé des différents acteurs de l'autonomie : du sanitaire et du social d'une part, et des collectivités territoriales, de l'État, des ARS et de la Sécurité sociale d'autre part. Ainsi, quatre blocs de missions seraient mis en place à titre minimal dans chaque département et collectivité unique :

Bloc 1 : Accueil, information, orientation et mise en relation

Bloc 2 : Instruction, délivrance et réévaluation des aides et des prestations.

Bloc 3 : Appui aux solutions concrètes

Bloc 4 : Actions « d'aller-vers » de prévention et de repérage.

Un cahier des charges fixé par décret national viendrait préciser leur fonctionnement.